



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 362-23

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière adjointe de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 17 mai 2023, le Règlement numéro 362-23, intitulé « *Règlement de concordance numéro 362-23 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 277-07-13 et ses amendements principalement afin de se conformer au Règlement 146-15 modifiant le SADR de la MRC de L'Assomption* ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 29 juin 2023.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 3 juillet 2023.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 3 juillet 2023

La greffière adjointe,


GUYLAINE COMTOIS